



LE CHASSEUR VAROIS

Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

N° 16 - NOVEMBRE - 2018

AUCUN GIBIER, AUCUN TROPHÉE NE VAUT UNE VIE HUMAINE !

ETUDE LIÈVRES

**ANALYSE DES CRISTALLINS
SAISON 2017-2018
BILAN COMPLET**



Willy SCHRAEN ! Arbitrage présidentiel - Peste Porcine Africaine - Quotas chasse traditionnelle

LA FNC SUR TOUS LES FRONTS !

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253



Fédération Départementale **des Chasseurs**
du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var
Place Georges Clémenceau
21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES
Tél. + 33(0)4 94 80 06 95 - Fax : +33 (0)4 94 59 54 35
<http://fdc83.com> et Mail : contact@fdc83.com

SOMMAIRE

- 04 Décret Armes
- 05 Procès-verbaux à la passée de la bécasse dans le Gard
- 06 CP FNC Arbitrages Présidentiel
- 07 Lettre ouverte aux chasseurs de France :Peste porcine Africaine
- 08 CP FNC - Quotas chasses traditionnelles
- 09 La FDC83 défend les chasseurs traditionnelles et vous informe
- 10 Capture des turdidés à la Glu saison 2018/2019 Dept. Var
- 11 Traditionnelle réunion de préouverture pour la saison 2018/2019
- 12 Évolution de notre population de lièvres
- 13-14 Zones incendiées, où en sommes-nous ?
- 15 La sécurité est l'affaire de tous
- 16 Daniel VIGLIETTI-BAPTISTIN, 85 ans, 70ème permis
- 17 Solidarité (...) Jean-Marc et Manuel chasseurs à mobilité réduite
- 18 La société de chasse de Seillons Sources d'Argens
- 19 Vous souhaitez vous initier au chilet
- 20 Les rencontres Saint Hubert du Var
- 21 Les recettes de Cacho-Maio
- 22 Conte de Noël
- 23 Petites annonces et Heures légales de lever et de coucher du Soleil à Toulon

I N F O R M A T I O N S U T I L E S

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Tél. : 01 41 09 65 10
www.chasseurdefrance.com

Office National des Forêts (ONF)

Tél. : 04 98 01 32 50
www.onf.fr

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Tél. 04 94 68 76 59 - www.oncfs.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon

IMPCF

Tél. : 04 66 35 93 15
www.impcf.eu

Association d'Imitation du Chant des Oiseaux (AICO)

Tél. : 06 27 68 54 46 - www.aico-oiseaux.com
Email : aico@sfr.fr

Les lieutenants de Louveterie du Var

Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11
Le président M. SAMAT Emile

Fédération des Gardes Particuliers du Var

Tél. : 06 88 97 69 64 - www.123siteweb.fr/FDGPV83
Email : bernard.gerard83@gmail.com

Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV)

Tél. : 06 18 96 45 10 - www.apav83.com
Email : piégeurs-du-var@apav83.com

Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert)

Tél. : 06 03 83 28 56 M. QUENO Lionel

ANCGG - M. ARNOULT Gérard

Tél. : 06 07 56 58 01 - www.ancgg.org/ad83
Email : arnoultge@wanadoo.fr

UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge)

Le Président M. BRIATORE Jean-Louis
Rte de Brignoles, Quartier l'Isclé - 83570 CARCES
Tél. : 06 26 31 85 15 www.unucr.fr

AFFACC83

Le président M. ZACCHEI Alain -Tél : 06.70.84.69.29
Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61
Email. : gbleu83@hotmail.fr

ÉDITEUR DE PUBLICATION

FDC83 - Directeur et
Rédacteur en chef : Marc MEISSEL,
Président de la FDC83

IMPRESSION

Imprimerie JOUBERT
ZI 1ère Avenue - 6001 M - BP 647
06517 CARROS CEDEX

ADMINISTRATION, PUBLICITÉ, PETITES ANNONCES

Elan-Com
Tél. 07 88 57 84 82
mag@fdc83.com

© PHOTOS

FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER

RÉDACTION

Elan-com, FDC83

CONCEPTION DE LA MAQUETTE, MISE EN PAGE

Elan-Com
contact@elancom.fr
Tél. 07 88 57 84 82

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253



LE MOT DU PRÉSIDENT

Un début de saison très difficile...

Alors que nous n'avions pas eu de problème pour les arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2018-2019, nous avons attendu jusqu'au premiers jours d'octobre pour avoir les quotas attribués annuellement pour la pose des gluaux. En effet, depuis de nombreuses années, après l'avis du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les quotas pour le nombre de grives et merles à prendre à la glu étaient invariablement fixés pour notre département à 27 000 prises.

Dans un premier temps, le refus de signer cet arrêté par le ministre en place, Monsieur Nicolas HULOT, et dans un deuxième temps, un arrêté diminuant de plus de moitié le quota a été signé par le nouveau ministre Monsieur François DE RUGY.

Avec le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Willy SCHRAEN, nous avons pu avoir un rendez-vous avec le ministre pour essayer de le faire revenir à de meilleurs sentiments à notre égard, c'est-à-dire de signer un nouvel arrêté avec les quotas fixés lors du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (27 000). Après 2 heures de discussion, nous nous sommes heurtés à l'intransigeance de Monsieur DE RUGY sur le décret qu'il avait signé. Il pensait avoir donné satisfaction aux poseurs de glu en leur attribuant le total des prises de l'année précédente, toutefois nous lui avons fait remarquer que lors de cette attribution 2017-2018, comme d'ailleurs pour les années précédentes, les dés avaient été pipés, car on se basait sur un total individuel de 11 grives par chasseur, ce qui limitait forcément les prises par rapport au quota initial.

Nous avons donc évoqué la possibilité de transformer ces quotas individuels, en quota territoire avec la mise en place de languettes de transport entre le poste et le domicile ou la volière. Ces languettes devant être enlevées par la suite, les prises seraient uniquement marquées sur le carnet immédiatement au poste au moment de la prise. Par l'intermédiaire de notre administrateur, délégué aux chasses traditionnelles, Monsieur Marc ALLIONE et de Monsieur Bruno GIAMINARDI notre directeur, nous avons rapidement mis en place ce système et avons informé les Présidents des sociétés de chasse concernés, car le but de l'opération est de prélever légalement un maximum de grives et merles afin que l'année prochaine on ne puisse pas baisser à nouveau le quota sous prétexte que l'on ne l'a pas atteint.

Je sais que nous demandons beaucoup à tous les présidents des sociétés pour qu'ils puissent répondre rapidement aux demandes de leurs chasseurs mais l'enjeu en vaut certainement la chandelle car nous devons impérativement dans cette opération faire preuve d'une grande efficacité.

Il n'en demeure pas moins qu'avec le Président Willy SCHRAEN, un groupe de travail doit être constitué afin que l'on puisse rediscuter des quotas et des arrêtés départementaux concernant la pose des gluaux. Vous avez pu constater que ce groupe de travail ne s'est toujours pas réuni car Monsieur Sébastien LECORNU, notre interlocuteur au ministère a été appelé à d'autres fonctions (Ministre des territoires) et nous devons prochainement prendre attache avec son successeur.

Les chasses traditionnelles ne sont pas un long fleuve tranquille et je pense que c'est un rude combat que nous aurons à mener dans les années à venir. Les arrêtés dérogatoires ayant été attaqués par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), nos dossiers doivent être appelés prochainement devant le conseil d'État. Nous avons nous-mêmes attaqué l'arrêté ministériel concernant les attributions pour la saison 2018-2019 devant la même juridiction.

Concernant le début de saison, on peut constater que les conditions climatiques ont été à nouveau difficiles avec une sécheresse et une chaleur égales à celles de l'année précédente. Beaucoup de difficultés pour les chiens et les chasseurs, des tableaux (notamment pour le sanglier) qui sont en ce début d'année à la baisse. Je pense qu'il faudra attendre encore quelques semaines pour vérifier les tendances par rapport à la saison précédente, nous ferons un bilan plus complet sur les prélèvements lors de notre prochaine parution en fin d'année. En m'excusant d'avoir beaucoup parlé dans cet édit de la glu mais je pense que c'était vraiment d'actualité, il faut que tout un chacun soit bien au courant du combat que nous menons pour le maintien de cette chasse traditionnelle qui conditionne la chasse à la grive et au merle en général.

Bien que nous soyons au mois de novembre, je vous souhaite tous mes vœux de fin d'année.

En Saint Hubert, je vous souhaite de poursuivre une excellente saison cynégétique 2018-2019, avec une très bonne migration pour les grives, merles, bécasses et pigeons.

Le président Marc MEISSEL

RÉGLEMENTATION

DÉCRET ARMES

Ce qui a changé au 1^{er} août 2018

Le décret d'application n° 2018-542 du 29 juin 2018 de la loi votée en janvier 2018, relatif au régime de la fabrication, du commerce, de l'acquisition et de la détention des armes, est entré en vigueur le 1^{er} août 2018.

Dispositions concernant les chasseurs

1. **Suppression de la catégorie D1° soumise à l'enregistrement**, et surclassement des fusils de chasse à un coup par canon lisse en catégorie C1° (armes de chasse) soumise à déclaration.

Fusils de chasse à un coup par canon lisse	
Formalités	
1. Détenus avant 2011	Aucune déclaration (sauf en cas de changement de propriétaire)
2. Ayant fait l'objet d'un enregistrement entre 2011 et le 13 juin 2017 (date d'application de la directive)	Le récépissé d'enregistrement vaut récépissé de déclaration d'acquisition en catégorie C
3. Acquis entre le 13 juin 2017 et le 1 ^{er} août 2018	La déclaration est obligatoire en préfecture avant le 14 décembre 2019. Le plus simple est de vous rapprocher d'un armurier
4. Acquis à partir du 1 ^{er} août 2018	La déclaration est obligatoire

2. **Maintien en catégorie C** des fusils à pompe à canon rayé chambrés pour les calibres 8-10-12-14-16-20-24-28-32-36 et 410, d'une capacité inférieure ou égale à 5 coups, d'une longueur totale supérieure à 80 cm, dont la longueur du canon est supérieure à 60 cm, et équipé d'une crosse fixe.

Attention : Les autres fusils à pompe à canon rayé chambré sont surclassés en catégorie B et ne peuvent plus être utilisés par les chasseurs. Leurs détenteurs devront donc s'en séparer ou les faire modifier par un armurier.

Rappel : tous les fusils à pompe à canon lisse sont en catégorie B et donc interdits à la chasse.

3. **Réducteurs de son :** leur acquisition nécessite la présentation du titre de détention de l'arme dans le calibre concerné et d'un permis de chasser valide.

Dispositions concernant la vente entre particuliers

Depuis le 1^{er} août 2018, les transactions d'armes de catégorie C et de munitions entre particuliers ne peuvent se faire sans le contrôle d'un professionnel :

- A. Soit chez un armurier, qui remettra l'arme à l'acquéreur ou l'expédiera par voie postale après contrôles. Cette consultation aura un coût forfaitaire.
- B. Soit après constatation d'un courtier. Dans ce cas, après contrôles et autorisation du courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

Des contrôles seront effectués, il est donc important de vous mettre en règle pour les armes pour lesquelles vous ne seriez pas en possession de titres ou déclarations. Pour cela prenez contact avec votre armurier qui fera le nécessaire.

INFO NATIONALE

PROCÈS-VERBAUX À LA PASSÉE DE LA BÉCASSE DANS LE GARD

Deux procès-verbaux ont été dressés au père et au fils pris sur le fait en 2014.

Le jugement a été rendu le 19 mai 2016, mais le parquet a fait appel en septembre 2017 et le 5 octobre 2017, le verdict est tombé :

Le père a été condamné à 3 mois de prison avec sursis, 600 € d'amende ainsi qu'un retrait du Permis avec interdiction de le repasser avant octobre 2019.

Le fils quant à lui a été condamné à 3 mois de prison ferme pour obstacle aux fonctions des gardes, 375 € d'amende et un retrait du permis aux mêmes conditions que son père.

Soit un total d'amendes cumulé de 975 €.

La cour a également confisqué leurs deux armes et leurs munitions.

Enfin chacun a payé les sommes suivantes au C.N.B et F.D.C : 300 €, dommages et intérêts : 400 € au titre de l'article 471.1 du C.P.P.

Soit un total d'amendes cumulé pour les deux procès de :

- 1 300 € pour le père,
- 1 075 € pour le fils.

«Chère» passée aux bécasses...



À MÉDITER AVANT D'Y ALLER...



Concessionnaire et réparateur ISUZU
RN7 Route d'Aix 83170 BRIGNOLES
www.isuzu-brignoles.fr

Contact : TITOUAN
06 07 26 30 98
04 94 37 08 08

Simple cab, cab approfondie, double cab

ISUZU

Leader Mondial du Pick Up

LA FORCE DU SERVICE SAV
et pièce de rechange
Modèle présenté SPACE SOLAR

Cab approfondie, moteur diesel, 164 Cv, sans AD-BLUE
Consommation mixte 7.3L/100Km - émission co² - 192g/km

TVA récupérable
Garantie 5 ans ou 100 000kms

CREDIT AGILOR AGRICULTEURS : 1 %
Exemple : Space Satellite 4x4 Prix HT 20 800 €
Remboursement : 60 mois x 356 €/mois



Fédération Nationale des Chasseurs

CONTACT PRESSE

Julie Miquel
Tél. : 06.48.90.79.17
presse.communication@chasseurdefrance.com

CONSEILLER POLITIQUE

Thierry Coste
Port. : 06.80.87.77.05
thierry.coste@accessyst.com

ARBITRAGE PRESIDENTIEL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée historique pour la ruralité et la chasse française

27 août 2018 à Issy-les-Moulineaux

Le président de la Fédération Nationale des Chasseurs Willy Schraen, accompagné du vice-président Alain Durand, du trésorier Pascal Sécula, ainsi que de Thierry Coste, conseiller politique de la FNC, a reçu un accueil très chaleureux et très constructif de la part du Président de la République Emmanuel Macron, le lundi 27 août en fin d'après-midi, à l'Élysée. Le Président de la République était accompagné de Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique, de Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat et de François Patriat, sénateur de Côte d'Or, président du groupe La République en Marche au Sénat.

Le Président de la République a validé le permis national à 200 euros dès la saison 2019-2020, conformément à la proposition de la FNC, votée à l'Assemblée Générale de mars 2018 à 92% par les présidents des fédérations départementales des chasseurs. Le permis départemental reste lui inchangé.

Par ailleurs, à la demande de la FNC, la France rentre résolument dans la gestion adaptative dès cette année sur 6 espèces, l'oie cendrée, le courlis cendrée, la barge à queue noire, le fuligule milouin, la tourterelle des bois et le grand tétra. Le Président de la République a confirmé ses engagements du début de l'année concernant la régulation des oies cendrées en février 2019 avec un quota de 5 000 oies. Le gouvernement finalise en ce moment les négociations diplomatiques sur ce point.

Le Président de la République a également validé la mise en place d'une police de la ruralité, de la nature et des territoires qui répond à une vraie attente des chasseurs, des pêcheurs et des maires ruraux. Emmanuel Macron a affiché sa volonté de créer un nouvel organisme, avec une priorité sur la police de proximité dans les départements, à partir des effectifs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Le Président de la République a répondu favorablement à notre proposition de remise à plat des dégâts en France, qui provoquent des insatisfactions de la part des agriculteurs comme des chasseurs.

Le Président de la République a clairement demandé à la FNC de formuler des propositions concrètes sur l'éthique de certaines pratiques de chasse en intégrant la souffrance animale. Concernant la chasse à courre, la FNC a formulé une proposition qui a été intégralement acceptée par le chef de l'Etat.

Enfin, le Président de la République a validé la demande de trouver une solution pour cesser l'engrillagement en France.



PESTE PORCINE AFRICAINE



Jeudi 27 septembre 2018

Lettre ouverte aux chasseurs de France

Chers amis chasseurs de France,

Il y a maintenant quelques jours que la fièvre porcine africaine a fait son apparition en Belgique, à quelques kilomètres de la frontière française. L'arrivée possible, sur le sol français, d'une telle maladie est une épée de Damoclès pour la filière porcine et le monde agricole en général, mais aussi pour toute la chasse française !

Nous avons déjà un problème important à gérer avec une population de sangliers en constante augmentation au niveau national, mais aujourd'hui l'heure est bien plus grave !

Avec cette population de plus d'un million d'animaux, et une enveloppe de dégâts de plus de 60 millions d'euros, nous sommes dans une situation des plus délicates. Ne pas le reconnaître nous attribuerait une part de responsabilité importante vis à vis des éleveurs de porcs, mais aussi vis-à-vis de l'avenir de la chasse du grand gibier en France.

Je sais, comme je le dis régulièrement, que les reproches que nous essayons à ce sujet ne sont pas à mettre entièrement à notre actif ! La complexité de chasser sur certains territoires, comme l'augmentation constante des zones non chassées, posent un certain nombre de problèmes récurrents pour de nombreux chasseurs français. Les reproches faciles de certains, sur notre soi-disant inefficacité dans la gestion de cette espèce, me laissent de marbre, tout comme vous ! Le temps n'est plus aujourd'hui au débat d'idées avec qui que ce soit, mais il est par contre urgent d'assumer pleinement notre rôle de sentinelle de la nature, comme celui d'acteur majeur des équilibres de la grande faune.

Si la majorité des chasseurs de sanglier ne se sentiront pas concernés, à juste titre, par mes propos, il y en a également d'autres qui vont devoir accepter une remise en cause de leur façon de chasser, pour ne pas porter sur leurs épaules la propagation de la maladie, qui entraînerait la disparition totale des sangliers du territoire national, comme c'est déjà le cas dans certaines régions de l'Est de l'Europe.

Évidemment nous allons appliquer les règles de biosécurité strictes dans tous les territoires, mais cela ne peut suffire !

Je vous rappelle que 85 % des dégâts en France, se concentrent sur seulement 15 % de nos communes. C'est donc là également que nous avons souvent de grosses concentrations de sangliers, très propices au développement de la maladie.

C'est pour toutes ces raisons que je demande aux chasseurs de France d'appliquer des prélèvements soutenus, là où il est urgent de le faire. Je n'ai pas besoin de montrer du doigt tel ou tel territoire, ou d'accuser tel ou tel responsable de chasse pour une gestion qui manque de flexibilité, mais chacun doit, en son âme et conscience, savoir ce qu'il doit faire. Dans certaines chasses, nous devons tirer sans distinction d'âge, de sexe et de poids, et mettre un terme immédiatement à toutes les sanctions financières ou autres en cas d'erreurs de tir.

Nous devons fortement prélever cette année et l'année prochaine, Il y va cette fois-ci de l'avenir de toute la chasse française !

Je sais que nous ne sommes pas responsables de l'arrivée de cette maladie, mais ne facilitons pas sa propagation par des populations de sangliers non maîtrisées.

Il reste par contre un dernier point, qui concerne l'agrainage ! Dans une telle situation de crise, il est primordial de maintenir un agrainage constant et nourri, pour éviter que les animaux ne soient tentés par de trop grands déplacements pour se nourrir, et également pour faciliter les prélèvements. J'insiste sur ce point, même s'il ne fera pas l'unanimité chez les représentants de l'Etat et du monde agricole, mais je ferai une démarche nationale en ce sens auprès du ministre de l'Agriculture.

Pour un président de FNC, je sais que le risque de voir arriver cette maladie représentera probablement la crise la plus difficile qu'il me faudra gérer. Je suis sûr aussi que chacun d'entre vous est parfaitement conscient de la gravité de la situation.

C'est donc ensemble, avec du bon sens et des efforts significatifs, que nous sauverons l'avenir de la chasse française ! Soyons unis et responsables collectivement.

Je sais que je peux compter sur vous pour relever ce nouveau défi !

Amitiés en St Hubert

Willy Schraen

Association agréée au titre de l'organisation de l'élevage
12, rue du Général Lécuyer - 52174 Courtes-Mesnil-sur-Grignon
Tél. 03 47 09 49 34 - Fax 03 48 67 45 28 - www.chasseursdefrance.com
Association loi 1901 - Siret 4209 220 15 4 020 27 - 0493 97004
N° TVA intracommunautaire FR 02 480 220 903 900 27



www.chasseurdefrance.com



Fédération Nationale des Chasseurs

CONTACT PRESSE

Armelle Millet
Tél. : 06.48.90.79.17
presse.communication@chasseurdefrance.com

CONSEILLER POLITIQUE

Thierry Coste
Port. : 06.80.87.77.05
thierry.coste@accesynt.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chasses traditionnelles : François De Rugy commence très mal

27 septembre 2018 à Issy-les-Moulineaux

Le nouveau ministre de la Transition Ecologique a manqué magistralement ses débuts vis-à-vis des chasseurs. Il vient en effet de signer des arrêtés, fixant pour la saison 2018 – 2019, les quotas d'oiseaux dont la capture est autorisée selon des modes de chasses traditionnels en abaissant arbitrairement, sans la moindre concertation avec la FNC, ces quotas de 2 à 10 fois moins.

Il bafoue ainsi ouvertement l'avis rendu le 24 juillet à une très large majorité par le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, avis du ministère proposant la simple reconduction des quotas de 2017 - 2018.

La définition de ces quotas est pourtant fondée scientifiquement et juridiquement. Les chasses traditionnelles des grives, des alouettes et des vanneaux se pratiquent en effet dans le strict respect de la directive européenne sur la protection des oiseaux. Les prélèvements des chasseurs sont astreints à des obligations de déclaration et de contrôle qui ont toujours permis de prouver que ces modes de chasse étaient à la fois sélectifs, et limités à de très faibles quantités d'oiseaux.

Ce prélèvement admis par la directive et confirmé par la jurisprudence est de 1% maximum de la mortalité naturelle évaluée chaque année sur les populations des différentes espèces.

La FNC s'étonne qu'après la validation du chef de l'Etat, il y a quelques jours, du principe de gestion adaptative, la première décision du ministre de Rugy va exactement à l'inverse de ce nouveau principe de fonctionnement.

En effet, les chasses traditionnelles répondent à des quotas directement liés à la population globale de chaque espèce. Elles sont l'illustration même de la gestion adaptative que l'Etat souhaite mettre en place. Le choix politique de la baisse de ces quotas ne peut que faire penser au retour d'un passé douloureux et idéologique, qui a vu s'affronter, de façon stérile, la chasse et les milieux de la protection de la nature dans lesquels le ministre semble avoir des relations privilégiées.

La FNC imagine aisément que cet acte délibéré et solitaire ne peut répondre qu'à un souci de compensation politique qui n'a plus lieu d'être après les nouveaux arbitrages très équilibrés du chef de l'Etat.

En urgence, une délégation de la FNC sera reçue par le ministre d'Etat, François de Rugy, mardi 2 octobre. La FNC, les FDC et les associations de chasse spécialisées souhaitent que ces quotas soient modifiés afin de revenir à la position initiale du ministère.

A la suite de cette rencontre, la FNC se concertera avec les fédérations des départements concernés et les associations de chasses traditionnelles et arrêtera sa stratégie.

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy les Moulineaux Cedex
Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20 - contact@chasseurdefrance.com
Association loi 1901 - Siret 439 220 153 000 27 - APE 9499Z
N° TVA Intracommunautaire FR 55 439 220 153 000 27



www.chasseurdefrance.com

LA FDC83 DÉFEND LES CHASSES TRADITIONNELLES ET VOUS INFORME

Suite aux attaques portées aux arrêtés sur les quotas et à celui du 17 août 1989 qui fixe les règles de pratique de la chasse à la glu, une réunion d'information s'est déroulée le mardi 28 août 2018 à Brignoles. Elle a été animée par Marc MEISSEL, Président de la FDC83 et Marc ALLIONE, administrateur de la FDC83 en présence de Didier BREMOND, Maire de Brignoles.



La réunion a débuté par quelques petits rappels :

Le droit de glu appartient au territoire, à savoir à la société de chasse possédant le droit de chasse ou le propriétaire du terrain et non à un chasseur. C'est le carnet de capture qui est individuel et nominatif.

Pour renouveler le carnet de Glu l'inscription doit se faire avant le mois de mai.

Deux cas de refus :

- En cas de non-retour du carnet précédent. Sanction : suspension d'un an
- En cas de verbalisation. Sanction : suspension à vie.

Sur ce dernier point, la FNC et la FDC83 se battent pour faire changer les choses.

De nombreuses perturbations essuyées les années passées :

Il est rappelé aux chasseurs d'observer en cas de confrontation avec des anti-chasse souhaitant perturber l'action de chasse de garder son sang-froid, de prendre des photos des personnes et des véhicules et d'aller porter plainte à la gendarmerie.

C'est la meilleure défense !

Concernant l'arrêté de 1989 :

Celui-ci ayant été attaqué déjà une première fois en 1992 et porté devant le Conseil d'état où nous avons gagné, il semble difficile de le remettre en cause ! Sauf si nos détracteurs arrivent à porter au débat un ou plusieurs faits nouveaux...

Marc MEISSEL exprime à ce sujet son inquiétude concernant « le bien-être animal » et « la sélectivité » ...

Concernant les quotas pour la saison à venir :

Marc MEISSEL déclare : « Aujourd'hui nous pouvons logiquement penser que les quotas ne peuvent être attaqués car les populations sont en parfait état de conservation voire même en augmentation ». Pour plus d'informations sur les études aboutissant à cette conclusion, nous vous invitons à aller sur le site de l'IMPCF (<http://www.impcf.eu>). C'était aussi une promesse d'Emmanuel MACRON, de ne pas toucher aux chasses traditionnelles...

Un mois plus tard et un changement de ministre passé, nous avons eu la mauvaise surprise de voir que tout ceci avait été balayé malgré un avis favorable de la CNCFS, et que la réalité allait être bien différente....

(Voir page suivante !)

Enfin concernant les saisons futures :

Marc MEISSEL et Marc ALLIONE ont présenté un projet de répartition du nombre d'oiseaux capturables différent de celui que nous utilisons depuis l'origine. Ceci ayant pour but de favoriser les personnes glutant REELLEMENT par rapport à celles présentes sur les listes et ne pratiquant pas !

Après avoir visionné le diaporama présenté par Marc ALLIONE et répondu aux questions diverses de l'Assemblée le mot de la fin fut donné au Maire de Brignoles, Didier BREMOND : **« il faut défendre les traditions de nos ancêtres ruraux ! »**

ACTU FDC83

CAPTURE DES TURDIDES A LA GLU SAISON 2018/2019 DEPARTEMENT DU VAR



- Le ministre de la transition écologique François DE RUGY ayant considérablement tardé à signer les arrêtés concernant les quotas de capture attribués aux différents modes de chasse traditionnelles, la campagne 2018/2019 de glu a démarré dans notre département avec un peu de retard. Ces quotas ont été drastiquement et arbitrairement réduits par le ministre ! Nous passons de 27 000 oiseaux capturables en 2017/2018 à 12 200 cette saison ! Ce chiffre de 12 200 correspond au total des captures figurant sur les carnets de prélèvement de notre département pour la saison dernière...

- Nous avons dans l'urgence et en accord avec la DDTM du Var, mis en place un quota non plus individuel mais au territoire. Par exemple 20 pratiquants sur un territoire sera égal à 20 fois le nombre d'oiseaux potentiels par chasseur ! Le détenteur du droit de chasse ayant la responsabilité de répartir **SES BAGUES DE TRANSPORT** à ses sociétaires proportionnellement à leur besoin.

Ces bagues de transports doivent être posées sur le lieu de capture dès que l'oiseau est nettoyé. Elles peuvent être enlevées une fois arrivé au domicile. Ce système est bien évidemment perfectible et évolutif pour les années futures...

- En parallèle à tout cela, les présidents SCHRAEN et MEISSEL ont rencontré mardi 2 octobre 2018, le ministre DE RUGY afin d'essayer d'obtenir un quota supplémentaire qui pourrait amener le total de cette année au niveau ou du moins très proche de celui des années passées... Ces négociations ont été ralenties pas le remaniement ministériel, mais la discussion est pour le moment toujours ouverte.

- Enfin les avocats de la FNC en accord avec les 5 FDC concernées vont attaquer ces arrêtés «quotas» devant le Conseil d'Etat ...

Marc ALLIONE,

Administrateur FDC83

Fêtons ensemble les 30 ans de la FACCC

Plus de 3 000 Chiens de Chasse
Village des Régions & des Terroirs
Salon de la Chasse
Nombreuses Animations
Buvette & Restauration

PARC EXPO MOULINS (03)
ENTRÉE GRATUITE

13/14 JUILLET 2019

DECATHLON

SOLOGNAC
RESISTANT GEAR

Nos spécialités seront heureux de vous accueillir et de vous conseiller sur votre rayon chasse et pêche.
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 20h00.

DECATHLON

Z.I La Palud
83600 Fréjus
Tél. 04.98.12.71.71

Armurerie

Passion Armes

DEVIS ET ESTIMATION GRATUITE

569 av Souvenir Français
83330 Le Beausset - France

Nouveaux Horaires !

Nous avons le plaisir de vous accueillir
du mardi au vendredi de 14H à 19H
ainsi que les vendredis et samedis de 9H à 12H

www.passion-armes.com

04 94 94 59 31

VENTE - ENTRETIEN - REPARATION

Armurier diplômé de Saint-Etienne

TRADITIONNELLE RÉUNION DE PRÉOUVERTURE POUR LA SAISON CHASSE 2018/2019

Elle s'est tenue le jeudi 30 août 2018 au siège de la FDC83. Elle s'est déroulée en présence de Monsieur Bruno GIAMINARDI, Directeur de la FDC83, Madame Sylviane LAIR, DDTM, Monsieur Didier BREMOND, Maire de Brignoles, Madame Josette PONS, Présidente de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte, Monsieur Alain BOGTCHALIAN, ONCFS, Monsieur Alexandre GIRAUDO, ONF.

L'ouverture de la réunion a été faite par Marc MEISSEL, Président de la FDC83, il a exprimé les remerciements habituels. Il a ensuite commencé en informant l'assemblée que rien n'avait changé depuis le CNCFS du 24 juillet 2018.



De gauche à droite Alain BOGTCHALIAN, Marc MEISSEL, Didier BREMOND, Josette PONS, Bruno GIAMINARDI

UNE LÉGISLATION QUI ÉVOLUE SANS CESSER.

Messieurs Alain BOGTCHALIAN et Bruno GIAMINARDI ont abordé le nouveau décret armes applicable depuis le 1er août 2018. Vous le trouverez page 5 de ce magazine. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur le site de la FDC83 : « fdc83.com » et lire l'article « Nouveau décret sur la détention et le commerce d'armes¹. »

La réunion s'est poursuivie par l'étude de « l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2018/2019 dans le Var ». De nombreuses notes ont été prises autant du côté des autorités que des chasseurs.

Au cours de la réunion, Bruno GIAMINARDI a proposé d'insérer dans le SDGC une réglementation sur la chasse traditionnelle à la glu.

SÉCURITÉ.

Bruno GIAMINARDI a souhaité rappeler aux participants de la réunion que le « classeur sécurité » contenant entre autres : des modèles de battue, la répartition des territoires, le zonage sécurité, les délégations, etc... doit être utilisé.

Ce classeur, en dehors de rappeler les informations de sécurité, permet en cas d'accident de démontrer que l'action de chasse est conforme aux règles de sécurité et à la législation en vigueur.

Avant de laisser les derniers mots à Madame Josette PONS et Monsieur Didier BREMOND, Marc MEISSEL est revenu sur la journée historique vécue cette année suite à la validation de la proposition de la FNC par Monsieur le Président de la République : le permis de chasse national à 200 € dès la saison 2019/2020.

LES MOTS DE LA FIN.

Didier BREMOND a assuré son soutien au monde de la chasse.

Madame Josette PONS déclare « je n'oublie pas mes origines ». Elle demande la tranquillité de la chasse à la glu et souhaite une excellente saison de chasse 2018/2019.

¹Sur le site FDC83 «Nouveau décret sur la détention et le commerce d'armes» - N'hésitez pas à utiliser l'outil « Recherche » situé à gauche. Y écrire « Armes » puis cliquez sur la loupe.

ÉVOLUTION DE NOTRE POPULATION DE LIÈVRES

Depuis maintenant 3 ans, la Fédération Départementale des Chasseurs du Var mène une étude sur l'état des populations de lièvres sur le département. En 2015, en collaboration avec l'ONCFS, la FDCV a rejoint le réseau lièvre. Le site du GIC du Bas Verdon avait été retenu pour être le site de référence du réseau pour le Var. En 2016 et 2017, deux nouveaux sites ont vu le jour sur la Ste Baume et le camp militaire de Canjuers.

Une mauvaise reproduction en 2017

Pour la première fois, nous avons noté une mauvaise reproduction chez le lièvre dans le Var, avec seulement 46.5 % de jeunes au tableau de chasse. En effet si l'on reprend les données des autres années nous avons eu 55 % en 2015 et 60 % en 2016.

Cette proportion de jeunes est connue grâce à l'analyse des cristallins. Les chasseurs sont invités lorsqu'ils prélèvent un lièvre, à récupérer les yeux (les flacons sont à disposition auprès de leur société de chasse) et à compléter les informations sur l'étiquette du flacon le plus précisément possible.

Il est probable que la forte sécheresse de 2017 a eu des incidences sur la reproduction, soit par une mise bas moins importante des hases, soit par une mortalité plus élevée des levrauts.

Le graphique ci-contre nous montre un déficit de jeunes nés pour les mois de mars, mai, juin et août.

La sécheresse a aussi joué un rôle important sur la saison de chasse, les chasseurs de chiens courants ont eu beaucoup de mal à chasser au lièvre. Et de ce fait, le prélèvement et le nombre d'animaux analysés est lui aussi en baisse avec 131 lièvres sur l'ensemble des 3 sites.

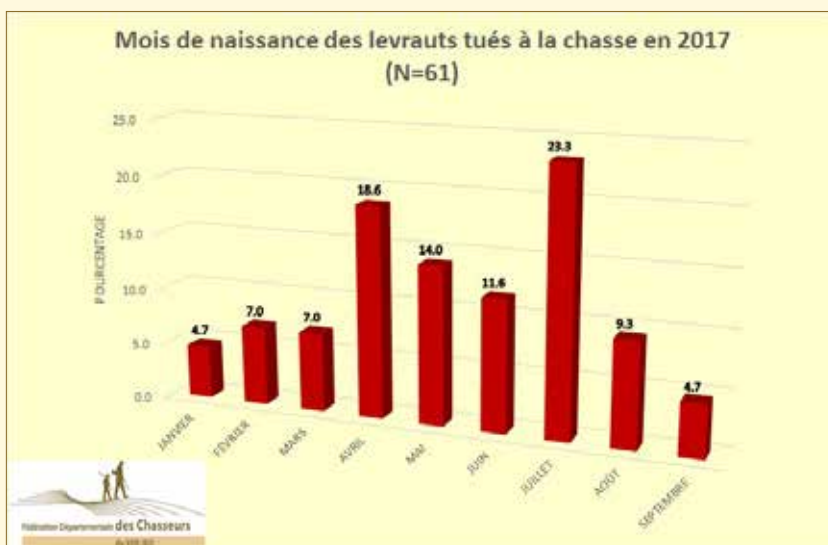
Et pour 2018 ?



Si vous chassez parmi la liste des communes ci-contre (communale ou privée) vous pouvez participer à cette étude en collectant les yeux des lièvres que vous avez prélevés. Vous pouvez vous rapprocher de votre société de chasse pour récupérer les flacons.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter le technicien en charge de l'étude, Jean-Noël PHILIBERT : 06.73.19.43.30 ou jean-noel.philibert@fdc83.com.

Merci pour votre participation !



La mauvaise saison de chasse 2017 a permis toutefois de garder un capital de lièvres reproducteurs. Les comptages de janvier 2018 ne montrent pas de baisse des populations et le printemps pluvieux laisse présager une reproduction correcte.

Afin de répondre à certaines questions, notamment sur le taux de naissance et de survie des levrauts, il a été demandé à certains chasseurs de récupérer des utérus sur les hases. Leurs analyses permettront de connaître le nombre et la taille des portées.

L'analyse des cristallins continue sur les 3 sites, nous avons besoin d'un maximum d'échantillons pour avoir des chiffres fiables et pouvoir comparer les différentes zones d'études.

Site Sainte Baume : Mazaugues, Nans les Pins, le Plan d'Aups, la Roquebrussanne, Saint-Zacharie, Signe, Riboux, Rougiers

Site Bas Verdon : Artigues, Esparron, Ginasservis, Rians, Saint-Julien, Saint-Martin, la Verdière, Vinon

Site Canjuers : Camp militaire

ZONES INCENDIÉES, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'année 2018 a été particulièrement calme en matière d'incendie, le printemps et l'été pluvieux nous ont épargnés mais nous n'oublions pas tous les territoires qui ont été ravagés en 2016 et 2017. Suite aux incendies de l'année dernière, la Fédération a lancé un programme pour aider les sociétés sinistrées qui souhaitent travailler pour le retour du petit gibier.

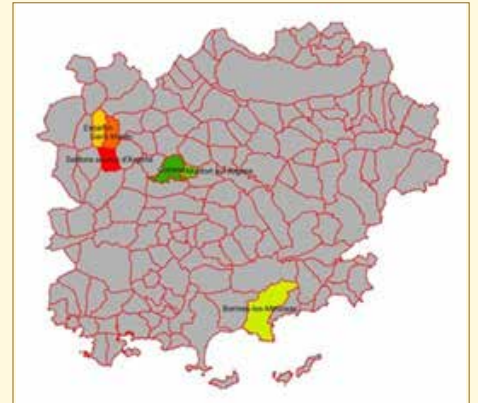
Trois sites vont être aménagés en faveur du petit gibier.

4 849,75 ha, c'est le bilan de la végétation varoise parcourue par les incendies en 2016 et 2017. Certaines associations de chasse du département souhaitent valoriser le petit gibier sur leurs territoires sinistrés.

La problématique de la fermeture des milieux est la cause principale de la raréfaction du petit gibier dans le Var, les zones parcourues par les feux permettent de retrouver des habitats favorables durant les premières années (4-5 ans).

Mais la nature reprend très rapidement ses droits, le milieu se referme et les habitats redeviennent défavorables pour le petit gibier. Le passage du feu permet de retrouver d'anciennes parcelles autrefois cultivées, et de faire apparaître les défauts liés au relief (murs en pierre, roches...). Un état des lieux a été dressé rapidement afin de pouvoir entreprendre des travaux. Les aménagements vont être entrepris sur 3 secteurs du département :

- Incendie de Correns (18/07/2016) pour 632 ha sur les communes de Correns et Montfort.
- Incendie d'Artigues (24/07/2017) pour 1 704 ha sur les communes de Seillons, Saint Martin et Esparron (chasse privée).
- Incendie de la Londe (25/07/2017) pour 1 423 ha sur la commune de Bormes les Mimosas.



Les objectifs d'aménagements vont être les suivants :

- **La diminution de la sensibilité des milieux à la prédation (mosaïque de milieux ouverts et fermés, zones de refuge ...)**

Nous allons créer par broyage, des îlots de végétation de 3 à 5 m de diamètre (représentant 20 à 50 % du recouvrement végétal) espacés les uns des autres de 5 à 10 m, l'entretien de la mosaïque s'effectuera une fois tous les ans soit par broyage soit par pâturage. Les travaux devraient commencer cet hiver avant la saison de reproduction.

- **Le maintien d'une diversité faunistique**

Le lièvre a déjà recolonisé les différentes zones sinistrées, mais ce n'est pas le cas de deux espèces emblématiques de petit gibier, la perdrix rouge et le lapin de garenne. Pour la perdrix, les premières opérations de repeuplement à l'aide d'oiseaux éduqués ont eu lieu fin août, suivant les recommandations de l'IMPCF sur les communes de Correns et Montfort, ainsi que sur un territoire privé du Haut Var. Des parcs de pré-lâchers ont été confectionnés par les chasseurs et des colonies d'une dizaine d'individus âgés de 14 à 16 semaines y ont été lâchés. Un apport d'eau et de graines durant une dizaine de jours vont fixer les individus sur le territoire et éviter une trop grande dispersion. Ces oiseaux ne sont bien évidemment pas chassés cette année. Les survivants devraient, à la sortie de l'hiver, jouer leur rôle de reproducteurs. Des comptages seront réalisés au printemps pour quantifier le nombre de couples reproducteurs et également en été pour estimer le succès de reproduction.

ACTU FDC83

Des mesures de gestion vont être mises en place avec un plan de chasse, la limitation des jours de chasse et la possibilité de tirer les oiseaux uniquement le matin. Il faut souligner la parfaite entente des chasseurs de Correns et Montfort qui n'ont pas hésité à se réunir autour de leurs présidents Laurent MOUTON (MONTFORT) et Pascal SIMON (CORRENS) afin de construire les parcs de pré-lâchers. Une quinzaine de parcs ont été fabriqués, une entraide qui fait plaisir à voir !!!



Les chasseurs de Correns et Montfort réunis pour le petit gibier
©LIAUTAUD Marc société de Montfort



Note importante, il se peut que certaines perdrix ne soient pas restées dans les zones où la chasse est interdite. Si vous chassez sur les communes de Cotignac, Correns et Montfort ou vers la zone incendiée d'Artigues et que vous prélevez un oiseau bagué, merci d'informer votre président ou directement la Fédération (PHILIBERT Jean-Noël : 06.73.19.43.30). Nous pourrions ainsi estimer la dispersion des oiseaux.

Pour le lapin de garenne, il va falloir confectionner des garennes pour leur offrir un premier abri. On peut soit les faire avec des pierres agencées pour former des premières galeries puis recouvertes de terre soit avec un amas de souches également recouvertes de terre, tout en pensant à garder des entrées praticables pour le lapin. Les individus vont se fixer autour de leurs garennes car elles leur offrent un lieu de vie et de reproduction. Les premiers travaux débuteront durant l'automne afin de pouvoir accueillir les lapins en février et mars.

- Restauration et entretien des milieux favorables aux petits gibiers sédentaires et à la petite faune

Après un incendie, d'anciennes parcelles agricoles peuvent réapparaître. Afin de créer un maximum de biodiversité, des travaux pour la création de cultures à gibier sont en cours. Nous avons prospecté les différents secteurs afin de trouver des zones où l'on pourrait créer des cultures à gibier. Chaque secteur présente des avantages et des inconvénients, la zone de Correns Montfort présente un potentiel énorme pour la création de petites cultures à gibier, mais le foncier est essentiellement privé et il faut maintenant obtenir l'accord des propriétaires. Du côté de Seillons, une majorité des bois appartient à la commune, mais les zones potentiellement aménageables sont très rares sur un plateau calcaire très sec.

Pour Bormes les Mimosas, il est plus compliqué de créer des cultures à gibier. Les sols très pauvres et le classement de la zone en espace naturel sensible amenuisent les possibilités d'aménagements. Une fois tous les éléments réunis, il faut ensuite réussir à avoir les autorisations administratives (autorisation de défrichements) pour pouvoir réaliser les travaux. L'ensemble des sites feront l'objet d'une pression de piégeage importante notamment autour des parcs de pré-lâchers et des garennes artificielles. Une partie des travaux et des opérations de repeuplement est subventionnée par la FDC83



Un milieu idéal pour la création de culture à gibier
© PHILIBERT Jean-Noël FDC83

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) vient de procéder à l'analyse détaillée des circonstances des accidents répertoriés entre le 1er juin 2017 et le 31 mai 2018.

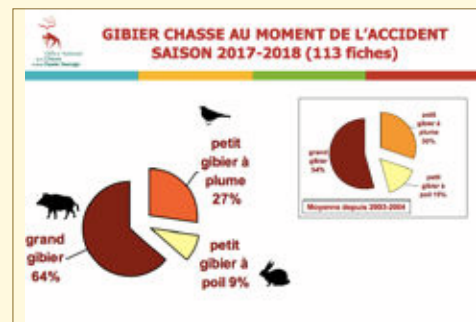
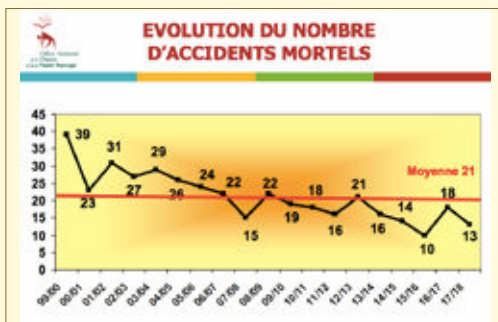


Le nombre total d'accidents de chasse relevés durant la saison s'élève à 113, en net recul par rapport à celui de la saison précédente (143 accidents). Ce chiffre est historiquement le plus bas jamais observé depuis la mise en place du réseau « Sécurité à la chasse » à la fin des années 1990 et vient confirmer la tendance baissière observée depuis près de 20 ans.

115 victimes ont été identifiées dont 17 personnes non chasseurs. A l'instar du nombre total d'accidents, ce chiffre est également le plus bas jamais observé depuis près de 20 ans.

La majorité des accidents sont intervenus lors d'une chasse collective au grand gibier (57 %), reflétant l'importance de la pratique de ce mode de chasse en France.

Sur les 113 accidents relevés, 13 accidents mortels restent néanmoins à déplorer dont 3 concernant des personnes « non chasseurs », contre 18 la saison précédente (aucune victime non chasseur).



La très grande majorité des accidents mortels reste liée à un manquement aux règles élémentaires de sécurité et en particulier au non-respect de l'angle de sécurité de 30°, à un tir sans identification et à une mauvaise manipulation de l'arme. Malgré une diminution significative du nombre d'accidents de chasse sur la saison 2017-2018, il est à noter que le nombre d'incidents comptabilisés, quant à lui, augmente.

La Fédération Nationale et les Fédérations Départementales des chasseurs, l'ONCFS ainsi que le monde cynégétique restent activement mobilisés pour réduire l'accidentologie à la chasse, notamment au travers de la formation à l'examen du permis de chasser, de la formation des chasseurs et de la conduite de nombreuses opérations de communication (DVD, posters, articles de presse...).

Les échanges en cours ou à venir au niveau national et départemental, permettront de mieux sensibiliser les chasseurs à la sécurité à la chasse, mais également de renforcer si nécessaire la réglementation locale sur ce sujet, dans un objectif commun et partagé de réduire encore l'accidentologie à la chasse dans les années à venir.

Qu'en est-il dans le Var ?

Dans notre département, nous avons déploré 3 accidents mortels, ce qui représente 23% des accidents mortels recensés au niveau national et 3 accidents graves sur la saison de chasse 2017-2018. Il est primordial de redoubler de vigilance, de respecter et d'appliquer les différentes règles de sécurité pour la chasse du grand gibier en battue et lors de la manipulation d'armes.



VIE DES SOCIÉTÉS

MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 ! NOUS RENCONTRONS DANIEL, 85 ANS, 70^{ÈME} PERMIS DE CHASSER CETTE ANNÉE ...



Daniel VIGLIETTI-BAPTISTIN est né le 11 octobre 1933.

À 9 ans, en 1942, la nourriture manquait. Il trouva alors du travail à la campagne, à Aups, auprès de Monsieur et Madame BOUNIC qui lui donnèrent le goût de la chasse. Lorsque Daniel nous parle de Madame BOUNIC, ses yeux se remplissent d'affection et de reconnaissance. C'est elle qui lui a appris le braconnage. Il décrit celle-ci ayant de part et d'autre du gibier pendu sous ses vêtements. Elle était très connue dans ce domaine.

C'est quoi pour vous le braconnage ?

Ah le braconnage... C'était avant tout pour se nourrir. Il fallait être malin, savoir poser les pièges aux bons endroits et avoir une bonne gestion des odeurs. Ce temps là est maintenant révolu.

En quelle année avez-vous eu votre permis ?

En 1948, je me rends à la mairie avec Madame BOUNIC afin d'obtenir mon permis de chasser. Le secrétaire de mairie fait remarquer que je n'ai pas encore l'âge légal à quelques jours près. C'est alors qu'une personne présente lui dit « Fagués pas d'estrabort, aquéou pitchoun fa un moument qué casse !¹ ». c'est ainsi que j'ai obtenu mon permis à l'âge de 15 ans.

Il poursuit :

Je suis resté jusqu'en 1953 à Aups. Ensuite, j'ai devancé l'appel et j'ai fait 18 mois de service militaire à Toulon avant d'être appelé pour la guerre d'Algérie.

C'est seulement en 1960 que j'ai rejoint ma famille à la Seyne-sur-Mer.

Pensez-vous que la chasse a changé ?

Oui, quand il n'y a plus eu de lapin à cause de la myxomatose.

Ce qui a également changé, c'est qu'avant nous comptions les cartouches (elles coûtaient cher !). Et chaque soir

nous les reconditionnions pour pouvoir les réutiliser jusqu'à 4 fois au maximum.

Et enfin, aujourd'hui les chasseurs ne savent plus préparer le gibier après la chasse.

Vous chassez quel type de gibier ?

Je chasse avec mes quatre chiens : un Fauve de Bretagne, un Beagle, un Teckel et une petite Beagle nommée Princesse. Je chasse uniquement au lapin car c'est un animal rusé.

La chasse au chien d'arrêt n'est pas ma passion.

Quelle arme utilisez-vous ?

Un fusil calibre 16 qui m'a été offert par Monsieur et Madame BOUNIC à l'occasion de mon premier permis. A l'époque celui-ci valait 42 000 francs. (Ancien francs) Une somme très importante. C'est toujours mon arme favorite que j'utilise encore aujourd'hui.

L'année prochaine reprendrez vous un permis de chasser ?

Oui tant que je le pourrai...



L'interview s'est déroulée à La Seyne-sur-Mer, dans son restaurant chez Daniel et Julia acheté en 1920 par son grand-père. Alors qu'il racontait l'histoire de son aïeul et de l'établissement, Daniel eut une larme à l'œil et fut submergé, un instant, par le souvenir de son père décédé pendant la guerre en 1942. Ce fut un grand moment d'émotions partagées avec un homme d'apparence, robuste, avec parfois un air sévère mais avec un grand cœur.

Propos recueillis par Christel HELSTROFFER

¹ Traduction : Ne fais pas d'histoire, le petit il chasse depuis longtemps !

VIE DES SOCIÉTÉS

SOLIDARITÉ EXEMPLAIRE POUR UNE PASSION COMMUNE

JEAN-MARC ET MANUEL CHASSEURS À MOBILITE REDUITE...

Samedi 6 octobre 2018, le rendez-vous était pris avec Cédric TUMBARELLO, Manuel GANGLOFF, et Jean-Marc DELLAJUTO pour aller chasser au poste à grive sur la commune de Seillons Source d'Argens. Max MARRAS, administrateur de la FDC83 était également convié.

Cédric

a le permis depuis 10 ans, il chasse exclusivement « la grive » avec appelants. Son plaisir est de chasser avec son fils Pablo et ses deux compères.



Manuel,

sur fauteuil roulant est le plus jeune chasseur des trois. Il a obtenu son permis il y a 5 ans. Il aime préciser qu'il a passé son permis à Mazaugues y compris le parcours, avec l'aide du personnel de la FDC83 au même titre que tout autre candidat.



Jean-Marc,

chasseur averti, est détenteur du permis depuis 1995. Il était cascadeur à cheval pour le cinéma. Tétraplégique depuis quelques années, il impressionne par sa détermination, par son courage et lorsqu'on discute avec lui, le handicap qui l'emprisonne s'efface totalement.



Quel bel exemple !

Dès notre arrivée à Saint Maximin, dans l'air régnait une certaine effervescence. Le 4x4 de Cédric était déjà chargé et nous y avons pris immédiatement place.

Sur site, l'aménagement du poste est remarquable.



Un panneau indique que celui-ci est conçu pour accueillir des personnes à mobilité réduite. L'accès est propre pour permettre d'atteindre en fauteuil roulant des rampes puis entrer dans le poste à grive.

Manuel et Jean-Marc sont unanimes, ils souhaitent saluer l'initiative de Cédric leur copain chasseur valide.

Ce dernier est discret. C'est lui qui a aménagé le poste. Il a tenu compte du fait qu'un chasseur valide aux aguets est debout, tandis que les personnes à mobilité réduite sont assises.



De ce fait, le poste a été conçu sur deux niveaux. Cela permet aux trois chasseurs d'être à la même hauteur. Tout est étudié pour qu'ils soient à l'aise et surtout en sécurité y compris pendant l'action de chasse.



De gauche à droite : Jean-Michel, Manuel, Max, Stéphane, Cédric et Pablo

À 10h30 Monsieur Stéphane ARNAUD, Maire de Seillons Source d'Argens et Monsieur Jean-Michel FLORENS, président de la société de chasse de Seillons Source d'Argens nous ont rejoints.

Monsieur Le Maire, issu du monde rural, est chasseur de bécasse au chien d'arrêt, ainsi que chasseur de grives au poste. Pour lui, les chasseurs ont une réelle action positive sur la biodiversité. Ils entretiennent les forêts. Ils abreuvent le gibier quand la sécheresse sévit ou après les incendies entre autres opérations.

Le président de la société de chasse locale a félicité Cédric pour ce beau travail.

VIE DES SOCIÉTÉS

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SEILLONS SOURCES D'ARGENS

Elle se situe sur une commune de 2 575 habitants et une superficie de 25,11 km².

Monsieur Jean-Michel FLORENS, président de la société de chasse depuis 15 ans nous la présente :

Elle compte environ 150 chasseurs. Le plus jeune a 17 ans et le plus âgé aux alentours de 85 ans. Ils n'organisent pas d'événements au cours de l'année mais œuvrent à l'entretien des emblavures sur 3 ha, renouvelé chaque année.

En partenariat avec la FDC83, ils ont un projet de réaménagement des zones incendiées durant l'été 2017. (voir page 13 et 14)

Le président fait un point sur le gibier local : la plaine n'a pas été touchée par les incendies.

Il y a du perdreau, du lièvre, du gibier migrateur et du sanglier (il pense que ce dernier est en diminution et que cela peut venir de la sécheresse et des incendies).



HERBIN
FABRICANT DE CLÔTURES ÉLECTRIQUES
DÉPÔT DE CARCÈS
ZA Les Praderies - 83570 CARCÈS
Tél. 06 73 69 36 17
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com



ARMURERIE P.A.C.A.
Chasse • Accessoires • Tenues de chasse
Coutellerie • Archerie • Tir sportif
Réparation - Réglage / Dépôts - Vente

*Ici commence votre aventure avec Marc.
A votre écoute toute l'année, pour vous conseiller,
vous accompagner et pour que vos sorties soit inoubliable !*

83480 PUGET SUR ARGENS
Espace Vernède II, Route des Vernèdes
Tél. 04. 94. 96. 92. 06
www.armurerie-paca.com

Domaine de chasse de
Reillanne
83340 Le Cannet des Maures



Samedi 1er Décembre 2018

**FINALE REGIONALE
RENCONTRES SAINT HUBERT
POUR LES REGIONS PACA ET ROUSSILLON**

RENSEIGNEMENTS : Daniel JUIF,
DELEGUE DEPARTEMENTAL DU VAR
Tél. : 06.07.03.23.96 & 04.94.68.22.61
Mail. : daniel.juif@wanadoo.fr



Samedi 8 Décembre 2018

**INITIATION et TAN
(Test d'Aptitudes Naturelles)**

Avec la présence du club
du Braque de Bourbonnais

RENSEIGNEMENTS : Dany BONELLA,
DELEGUE REGIONALE SUD
Tél. : 06.83.10.05.42
Mail. : dany.bonella@orange.fr

VOUS SOUHAITEZ VOUS INITIER AU CHILET

Apprendre à imiter le chant de la grive musicienne, grive mauvis, grive litorne ou encore le merle noir.



A gauche Christian PAOLETTI et deux élèves

ÉCOLE DE SAINT JULIEN LE MONTAGNIER

Salle du vieux village (à côté de l'auberge)
de 17h à 19h les samedis

5 jan. 2019	6 avril 2019
2 fev. 2019	4 mai 2019
2 mars 2019	8 juin 2019

Les cours sont assurés par **Christian PAOLETTI**

Pour plus d'informations : 06 21 20 50 69

ÉCOLE DE SAINTE-MAXIME

Salle de l'ancienne caserne
12 avenue Théodore Botrel
de 18h30 à 20h les lundis

8 oct. 2018	14 jan. 2019	8 avril 2019
12 nov. 2018	11 fév. 2019	6 mai 2019
10 déc. 2018	11 mars 2019	10 juin 2019

Les cours sont assurés par **Laurent RUFFIN**

Pour plus d'informations : 06 79 80 43 23

ÉCOLE DE SAINT-MAXIMIN

Cerle Philharmonique
de 17h30 à 19h les mercredis

19 sept. 2018	3 et 17 avril 2019
03 et 31 oct. 2018	15 et 29 mai 2019
14 et 28 nov. 2018	12 juin 2019
12 déc. 2018	4 et 18 sept. 2019
23 jan. 2019	2 et 30 oct. 2019
6 et 20 fév. 2019	13 et 27 nov. 2019
6 et 20 mars 2019	11 déc. 2019

Les cours sont assurés par **Jean-Paul DE FILIPPI.**

Pour plus d'informations : 06 88 82 90 51



CONCOURS DE MEUTES AFACCC83

CONCOURS DE MEUTES SANGLIERS

1^{er}, 2 et 3 Mars 2019 à BARJOLS

Inscriptions auprès d'Aain ZACCHEI

Tél. : 06.70.84.69.29 Mail. : zactu@cegetel.net



CONCOURS DE MEUTES LAPINS

23 et 24 Mars 2019 à BRIGNOLES

Inscriptions auprès de Marc ALBINELLI

Tél. : 06.76.77.03.61 Mail. : gbleu83@hotmail.fr

CONCOURS

LES RENCONTRES SAINT HUBERT DU VAR



C'est avec grand plaisir que j'ai organisé ces rencontres de chasseurs au chien d'arrêt sur les territoires de la Reillanne, au Cagnet des Maures.

Huit chasseurs étaient présents avec douze chiens.

Le biotope est celui de nos régions, sous quelques pins, de la garrigue, soit des terrains assez touffus, où le gibier dispose d'excellentes cachettes et oblige la conduite du travail du chien avec talent. Tous les chiens étant passionnés, le dressage et l'apprentissage nécessaires des précieux auxiliaires ont permis d'aboutir à une recherche des plus appréciée par les juges examinateurs.

Le fair-play, la bonne connaissance des règles de sécurité et le respect de la nature par les concurrents, a une fois de plus prouvé l'indispensable symbiose entre l'homme et la faune.

Rencontres Saint Hubert du VAR 2018, à La Reillanne, le Cagnet des Maures, le 29 septembre 2018.

Chasserresse avec chien d'arrêt

1ère avec 72,5 pts. Sélectionné pour la finale régionale. Mara de la Vallée du Pont Romain, Drahthaar conduit par Mme EMMERLING Ulrike.

Chasseur avec chien d'arrêt

- 1^{er} avec 87pts. Sélectionné pour la finale régionale. Isis, Setter Anglais conduit par M. DHO Christophe.
- 2ème avec 81,5pts. Norwin du Hameau dans Haut dit Ringo, Barbu tchèque conduit par M. ROUMIEU Didier.
- 3ème avec 58pts Mambo du Vallon de la Rigaude, Epagneul Breton conduit par M. BERTOLOTTO Alain.
- 4ème avec 54pts. Mano, pointer conduit par M. VENEL Claude.
- 5ème avec 52pts. Nicky, Setter Anglais NON LOF conduit par M. DHO Christophe.

Enfin, la qualité du tir, qui reste l'essentiel pour le chasseur, a été déterminante dans l'appréciation des candidats.

Nous félicitons les chasseurs sélectionnés pour la finale régionale qui aura lieu cette année dans le Var et regroupera les meilleurs des régions PACA et Languedoc Roussillon.

Nous serons représentés :

En chasserresse avec chien d'arrêt trialisant par Ulrike EMMERLING avec son Drahthaar Lilli II.

En chasseur avec chien d'arrêt par Christophe DHO avec son Setter Anglais Isis.

En chasseur avec un chien d'arrêt trialisant par Didier ROUMIEU avec son Barbu Tchèque Irwin.

La journée s'est terminée avec un repas convivial des participants qui ont ainsi échangé sur leur passion.

Je remercie la FDC83 et la présence de son secrétaire générale, Alain MILLANELLO pour son soutien indispensable de ce type de manifestation, ce qui nous conforte dans la nécessité de défendre l'éthique de la chasse et notre participation au développement harmonieux des territoires qui nous sont confiés.



Les rencontres
Saint Hubert

Daniel JUIF

Correspondant départemental des RSH
Président de la commission chasse
de la Société Canine Midi Cote d'Azur

- 6ème avec 43,5pts Llord, Setter Anglais conduit par M. MARCHI Olivier.
- 7ème avec 29pts. Maevy des Monts d'Occitanie, Setter Anglais conduit par M. MARCHI Olivier

Chasserresse avec chien d'arrêt trialisant

- 1 ère avec 76 pts. Lilli II Vom Rauhhaar, Drahthaar, conduit par Mme EMMERLING Ulrike. Sélectionné pour la finale régionale. Choix de Mme ELLERLING plutôt que Mara.

Chasseur avec chien d'arrêt trialisant

- 1er avec 59 pts. Sélectionné pour la finale régionale. Irwin du Hameau dans Haut dit Tommy () , Barbu Tchèque conduit par M. ROUMIEU Didier.
- 2ème avec 52 pts. Lorca des Grandes Voivres, Petit Epagneul de Munster conduit par M. MICHAUT Gérard.
- 3ème avec 40pts (éliminé). Jolie Herzi du Mas de l'Oracle, Petit Epagneul de munster conduit par M. FOUCAUD Eric.

LES RECETTES DE CACHO-MAIO



Marc Liautaud

L'originalité de ce recueil gourmand, c'est que la célèbre soupe au pistou côtoie quelques gourmandises surprenantes venues du Japon, d'Australie, d'Allemagne et même d'Angleterre... Mais c'est aussi que chaque plat est accompagné d'une petite anecdote, d'une précision sur tel ingrédient et de « madeïnes », de celles qu'aimait évoquer le grand Marcel Proust. Les recettes de Cacho-Maio sont suivies de quelques « historiettes » qui parlent de convivialité et de joie de vivre.

Ce livre est un bouquet de saveurs et d'amitiés. Il fleure bon la Provence avec ses trésors gustatifs et ses belles

senteurs de thym et d'huile d'olive fraîchement tirée. Son auteur, ancien directeur de l'école hôtelière de Cannes a réuni pour vous des recettes ensoleillées plutôt « sudistes » mais venues aussi des quatre coins du monde.

Il les a collectées patiemment auprès des membres de sa famille qui savaient tous mijoter les bons produits de nos terroirs pendant des heures au coin de la cuisinière à bois. Il a sollicité tous ses amis pour recueillir leurs petits secrets culinaires. Il a également récolté avec joie quelques belles préparations auprès de plusieurs grands chefs qu'il a rencontrés pendant sa carrière. Ils ont été séduits par ce projet et ils ont apporté avec enthousiasme leur contribution.



Paru le: 30-10-2018

Editeur: Les éditions

Au Pays Rêvé

Isbn: 978-2-919342-29-7

Ean: 9782919342297

Prix: 28 €

Caractéristiques: 466 pages

Domaine de chasse de Reillanne

LE PLUS GRAND DOMAINE DE CHASSE ET
PÊCHE DU SUD AVEC 900 HA,
8 TERRITOIRES DE CHASSE, 2 LACS DE PÊCHE



ACTION SPECIALE

**action, demie action et quart d'action,
les dimanches, lundis et jeudis**

RETROUVEZ L'AMBIANCE CHALEUREUSE ET CONVIVIALE DES JOURNÉES DE CHASSE

Bon cadeau à offrir

Petit Déjeuner + 1 Journée de chasse* + Déjeuner + 1 boisson offerte

* Pour 3 faisans et 3 perdrix

165 €

www.lareillane.fr

TEL: 04 94 73 48 55 - FAX 04 94 73 41 18 - LE CANNET DES MAURES

CONTE DE NOËL



Il était une fois... Par une belle matinée du 27 décembre 1994, au détour d'une draille, quelque part dans les bois du Haut-Var.

Cochonou (petit sanglier de 12 kg), rencontra Solitaire (magnifique sanglier adulte de 90 kg environ) et lui tint ce langage :

- Ah ! Solitaire, que je suis content de te voir ce matin, loin de nos bois habituels. C'est incroyable tout ce qu'il m'est arrivé en si peu de temps. Rends-toi compte, je viens de vivre une aventure infernale !

Solitaire acquiesça d'un grognement entendu. Cochonou poursuivit :

- Alors que dans la nuit de Noël je réveillonnais avec Maman, mes frères et sœurs, je me suis tout à coup retrouvé attaché à une grosse branche, plus je forçais pour m'échapper et plus j'étais esquiché autour du cou... Du coup je n'ai plus bougé, sans pour autant comprendre ce qui m'arrivait. Au lever du jour, j'ai vu deux hommes venir sur moi. Ils étaient grands et costauds. J'ai compris que le plus grand et fort s'appelait « Bole », mais moi, j'en avais pas du « bol ». Hein Solitaire ?

Solitaire acquiesça d'un grognement entendu. Cochonou continua :

- Pas plutôt libéré de mon « las », ils m'ont jeté dans un sac, il y faisait noir, je n'y voyais rien. Ils m'ont porté sur le dos, m'ont transporté dans une quelconque machine qui faisait du bruit, j'ai été « gangassé » longtemps et ça ne sentait pas bon. Finalement, ils ont remis la « saque » et moi dans un genre de cabanon fermé de toute part et ils m'ont libéré. Bref ! Je ne me suis plus reconnu ; adieu les bois, les taillis, la farigoulette...

Dans un coin, il y avait une caisse avec des bulbes que je n'avais jamais vus. J'ai mordu le plus gros mais je n'ai pas pu le manger. C'était très fort et en plus j'ai pleuré les larmes de mon petit corps. Je n'y voyais plus rien et j'étais fou de rage. J'ai rongé le grillage de la porte et je me suis enfui sans savoir où aller, en fonçant droit devant moi. J'y voyais à peine et trouble... J'ai dû traverser un jeu de boule car j'ai été touché à la cuisse par une boule très dure et un joueur s'est exclamé « Acquo l'ai jamai vi ! Ai manqua la boche é ai empegua un pouar ¹ ».

Solitaire acquiesça d'un grognement entendu, laissa échapper un gros soupir et voulut prendre la parole. Mais Cochonou, encore tout excité, ne fit pas attention à la hure de son compagnon et poursuivit :

- Après avoir traversé une grande plaine, j'ai retrouvé les bois et en remontant vers le nord je t'ai rencontré. Dis Solitaire, tu comprends maintenant pourquoi je suis si content de te voir ?

- Tais-toi minot ! Grogna Solitaire. Tu ne te prendrais pas pour un héros, des fois ! Parce que moi j'ai fait encore plus fort que toi. Figure-toi que moi aussi ce matin-là, j'étais attaché pas loin de ta mère. Je le sais parce que je « carignais ² » ta pauvre mère, peuchère... Je me suis battu toute la nuit avec le las mais en vain. Au petit matin, deux hommes, les mêmes que toi. L'un était plus grand et fort que l'autre. C'est lui qui m'a porté, « Bolle », toujours est-il que le second « grand tireur d'élite » a visé le las et l'a coupé d'un coup avec une seule balle !

Croyant que ma dernière minute était arrivée, alors qu'ils étaient venus me sauver, je suis parti au galop, sans même un regard doux et humide de reconnaissance.

Je m'en veux beaucoup à présent de m'être comporté comme un cochon !

Et sur ces bonnes paroles, Cochonou et Solitaire s'en sont allés, groin contre groin pour de meilleurs lendemains de Noël.

Traduction : ¹ J'ai tiré à une boule et j'ai chopé le sanglier, ça je ne l'avais jamais vu

² Fréquents

François DIDERO
Administrateur FDC83



ANNONCES

DOMAINE DE JAUMEGARDE (13)

Grande chasse 700 ha clos, réputée pour densité de sangliers & cervidés (trophées exceptionnels). Journée découverte : 350 € (satisfait ou ré-invité si vous n'avez pas tiré!) ou action 14 battues : 4000 € - Approche, affût & petit parc d'entraînement pour chien.

Tél : 06.09.88.13.77 Site : www.domainedejaumegarde.fr

CHASSE D'EXCEPTION CAMARGUE

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités. Excellent rapport qualité/prix : 500 € / journée repas inclus. Ambiance conviviale, grand moment de plaisir. Tél : 06.19.58.48.84

Site : www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

DOMAINE DE VILLONNE

Var (83). Domaine la Villonne, Saint-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en intersaison. Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison. Tél. 06 09 44 48 50

ÉLEVAGES DE GIBIERS « LES CHÂTAIGNIERS »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière. Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

VENTE DE CHIEN

Vends 2 chiennes croisées Griffon Bruno extra chevreuil.





Contact : 04.94.69.44.98 HR

ÉLEVAGE FAMILIAL

Chiots Braque d'Auvergne nés le 15 août 2018 - 3 femelles, 5 mâles - LOF - Pucés, vaccinés. Mère et père excellents bécassiers.

Reste 2 mâles.

Contact : 06.84.64.25.21 ou 06.09.95.31.31 ou 06.28.71.82.62

	FORFAIT ANNONCE SIMPLE	15 €
	FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE	30 €
	FORFAIT ANNONCE NCADREE	50 €
	FORFAIT ANNONCE ENCADREE AVEC UNE IMAGE	80 €
	LES ANNONCES NON COMMERCIALES SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS ET DONNS DE CHIEN)	

HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL À TOULON

Les changements d'heures (été/hiver) ont été appliqués.

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h avant l'heure légale de lever du soleil et 2h après son coucher.

ATTENTION : Dans le Var, des dispositions particulières sont applicables pour la chasse de la bécasse.

DECEMBRE 2018			JANVIER 2019			FEVRIER 2019		
S	1	7:47 17:02	M	1	8:08 17:11	V	1	7:52 17:47
D	2	7:48 17:01	M	2	8:08 17:12	S	2	7:50 17:49
L	3	7:50 17:01	J	3	8:08 17:13	D	3	7:49 17:50
M	4	7:51 17:01	V	4	8:08 17:14	L	4	7:48 17:52
M	5	7:52 17:01	S	5	8:08 17:15	M	5	7:47 17:53
J	6	7:53 17:01	D	6	8:07 17:16	M	6	7:46 17:54
V	7	7:54 17:01	L	7	8:07 17:17	J	7	7:45 17:56
S	8	7:55 17:00	M	8	8:07 17:18	V	8	7:43 17:57
D	9	7:55 17:00	M	9	8:07 17:19	S	9	7:42 17:58
L	10	7:56 17:01	J	10	8:07 17:20	D	10	7:41 18:00
M	11	7:57 17:01	V	11	8:06 17:21	L	11	7:40 18:01
M	12	7:58 17:01	S	12	8:06 17:22	M	12	7:38 18:02
J	13	7:59 17:01	D	13	8:06 17:23	M	13	7:37 18:04
V	14	8:00 17:01	L	14	8:05 17:24	J	14	7:35 18:05
S	15	8:00 17:01	M	15	8:05 17:26	V	15	7:34 18:06
D	16	8:01 17:02	M	16	8:04 17:27	S	16	7:33 18:08
L	17	8:02 17:02	J	17	8:04 17:28	D	17	7:31 18:09
M	18	8:02 17:02	V	18	8:03 17:29	L	18	7:30 18:10
M	19	8:03 17:03	S	19	8:03 17:31	M	19	7:28 18:12
J	20	8:04 17:03	D	20	8:02 17:32	M	20	7:27 18:13
V	21	8:04 17:03	L	21	8:01 17:33	J	21	7:25 18:14
S	22	8:05 17:04	M	22	8:01 17:34	V	22	7:24 18:15
D	23	8:05 17:04	M	23	8:00 17:36	S	23	7:22 18:17
L	24	8:05 17:05	J	24	7:59 17:37	D	24	7:21 18:18
M	25	8:06 17:06	V	25	7:58 17:38	L	25	7:19 18:19
M	26	8:06 17:06	S	26	7:57 17:40	M	26	7:17 18:21
J	27	8:07 17:07	D	27	7:56 17:41	M	27	7:16 18:22
V	28	8:07 17:08	L	28	7:56 17:42	J	28	7:14 18:23
S	29	8:07 17:09	M	29	7:55 17:43			
D	30	8:07 17:09	M	30	7:54 17:45			
L	31	8:07 17:10	J	31	7:53 17:46			

RACINE

Groupe
PERRET

Dans votre magasin, LA CHASSE EST OUVERTE



**GILET DE PROTECTION
DOG ARMOR**



**TALKIE-WALKIE
RECHARGEABLE**



**GPS LOCALISATION
KIPPY**



**CROQUETTES CHIEN
ACTIVITY 28/14**

racine.lavisnature.fr

Brignoles - Carcès - Cuers - Draguignan - Fréjus - Grasse - Grimaud - La Crau - Puget Ville - St Cyr sur Mer - St Maximin



L'UTILE & L'AGRÉABLE

Transmission intégrale Super Select
Charge utile 1 tonne
Capacité de remorquage 3 tonnes
Climatisation automatique
Système multimédia compatible Apple
CarPlay™ et Android Auto™

MITSUBISHI L200 CLUB CAB À PARTIR DE 289 € HT/MOIS⁽¹⁾

NON ASSUJETTI AU MALUS ÉCOLOGIQUE ET À LA TVA - TVA RÉCUPÉRABLE⁽²⁾

LLD sur 49 mois et 60 000 km | sans apport | entretien inclus⁽³⁾



⁽¹⁾ Déposer vos arrhes (3) Exemple de Location Longue Durée (LLD) de 49 mois et 60 000 km avec Révisions Pièces d'Usure et Réparation Priorité[®] pour le financement d'un MITSUBISHI L200 2.4 Di-D 181 Club Cab Intense, sans apport. Modèle présenté : Financement d'un MITSUBISHI L200 2.4 Di-D 181 Club Cab Intense avec Révisions Pièces d'Usure et Réparation Priorité[®] (Derrière métallique incluse, 48 livres mensuels de 299 € HT, sans apport. Exemples hors assurances et prestations facultatives. (2) Pour les assurés. (3) Contrat de prestation de services "Révisions et Pièces d'Usure" et contrat d'assurance collective de dommages "Réparation Priorité" souscrits par CGI, tant pour son compte que celui de PRIORIS, auprès respectivement d'OPTEVEN SERVICES et d'OPTEVEN ASSURANCES. Contrats présentés par FINASSURANCE, PRIORIS et Finassurance, courtiers d'assurance. N° ORIAS respectif 07022257 et 07000574 (www.orias.fr). Offres réservées aux professionnels, valable pour tout achat d'un MITSUBISHI L200 2.4 Di-D 181 Club Cab Intense neuf commandé entre le 01/09/2018 et le 31/12/2018 chez tous les distributeurs participants. Sous réserve d'approbation par PRIORIS SAS au capital de 15 000 000 €, 49 avenue de France 93700 Maroix - Baroel, SIREN 489 581 769 - RCS Lille Métropole. Tarifs Mitsubishi Motors maximums autorisés en vigueur en France métropolitaine au 01/09/18. Garantie et Assurance Mitsubishi Motors : 5 ans ou 100 000 km au 1^{er} des 2 termes écrits, selon conditions générales de vente. M MOTORS. AUTOMOBILES FRANCE SAS au capital de 10 000 000 € - RCS PONTOISE. n° 428 635056 - 1 avenue du Flef 95067 Cergy-Pontoise Cedex.

MOZART & AMADEUS AUTOS
DISTRIBUTEUR AUTOMOBILE SUR LA CÔTE D'AZUR DEPUIS 1976

87, BD DE L'INDUSTRIE
83480 PUGET SUR ARGENS
(DERRIERE MAXI BAZAR)

TEL : 04.94.82.88.88
WWW.MOZART-AUTOS.COM